

CONSEIL MUNICIPAL DU 28/02/2012

Présents : Marcel ALGOUD, Francis CHEVREUX, Christophe MORINI, Pascal BRUNET, Florence PESENTI, Christine COTTIN, Valérie EYMARD.

Absents excusés : Jacques L'HUILLIER (pouvoir à Christophe MORINI), Frédéric BOLMONT (pouvoir à Marcel ALGOUD), Jean-François BOUVAT.

Christophe MORINI a été nommé secrétaire.

Avant l'ouverture de séance le Maire demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Embauche d'une personne en contrat aidé comme agent des services techniques
- Approbation du P.A.V.E. (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics)

Approbation du procès verbal du 26/01/2012

Approuvé à l'unanimité.

Présentation du budget prévisionnel 2012

Le Maire, en présence de M. Gilles COUILLER Receveur Municipal, présente le BP 2012 en fonctionnement et en investissement de façon à ouvrir le débat.

Le vote du budget primitif 2012 sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Travaux de rénovation du petit appartement de l'école

Demande d'assujettissement à la TVA taux réduit 7%

Le Maire informe que suite à l'obtention de l'agrément PALULOS pour le programme de travaux à réaliser sur le logement communal situé aux écoles il y a la possibilité de bénéficier d'un taux de TVA réduit à 7%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré décide d'assujettir ce programme à la TVA taux réduit de 7% avec déclaration trimestrielle.

Choix des entreprises

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 27/02/2012 pour ouvrir les plis des entreprises arrivés en mairie en heure et date conformément à l'appel à candidature lancé.

Au vu des résultats de l'appel d'offres et des exigences liées à l'agrément PALULOS, de leur analyse faite et de la décision d'entreprendre les travaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ **Accepte** les résultats de la Commission d'Appel d'Offre et retient donc les offres suivantes en tenant compte des options qui ne seront pas réalisées :

N° LOT	NOMS DES ENTREPRISES	MONTANT DES OFFRES HT
1	Vercors Second Oeuvre	10.336,76 €
2	Lemièrè Michael	4.961,29 €
3	Entreprise Pinchinot	5.421,30 €
4	Lemièrè David	3.350,00 €
5	Carrelage Cucci	5.101,49 €

- ⇒ **Donne** pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.

Création d'un poste de 6 mois en contrat aidé – Aide aux agents des services techniques

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'embaucher pour assister les agents communaux des services techniques dans leurs tâches quotidiennes (entretien des espaces verts, des voiries communales et des bâtiments communaux), une personne en Contrat Aidé à raison de 24 heures par semaine, pour une durée de 6 mois sous réserve d'une prise en charge d'une partie de son salaire par le CNASEA.

Approbation du P.A.V.E. (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics)

Vu loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (article 45).

Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Vu la réalisation dans le cadre de l'opération P.E.R. en 2008 portée par les Communautés de Communes du Vercors et du Pays du Royans d'un projet de plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics pour notre commune et présenté à cette époque à la connaissance de l'assemblée municipale,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune réalisé dans le cadre de l'opération P.E.R. porté par les Communautés de Communes du Vercors et du Pays du Royans.

Questions diverses

Néant.

Séance terminée à 23h00.

Date de la prochaine séance du Conseil Municipal le jeudi 22/03/2012.